

# COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022

### Nombre de conseillers :

*En exercice : 11*

*Présents : 8*

*Votants : 11*

Conseillers absents excusés : Corinne GUILLON (pouvoir à Véronique BONNAUDET)  
Olivier POULAIN (pouvoir à Eric DEJEAN-SERVIERES)  
Paul DOITEAU-LEVEE (pouvoir à Lydie FAURE)

### Date de convocation : le 22 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le 2 mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Josette MUSSET, Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIERES, Véronique BONNAUDET, Catherine FAUCHE, Lydie FAURE, Benoît PALLEE, Patrick POTTIER.

Étaient absents excusés : Corinne GUILLON (pouvoir à Véronique BONNAUDET), Olivier POULAIN (pouvoir à Eric DEJEAN-SERVIERES), Paul DOITEAU-LEVEE (pouvoir à Lydie FAURE).

Secrétaire de séance : Françoise MAIRESSE

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil du 9 février 2022
- Présentation compte administratif 2021
- Point urbanisme
- Point sur les devis en cours et à faire.
- Avancement de la Fibre
- Informations et questions diverses

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 9 FEVRIER 2022 :

Josette MUSSET soumet l'approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 9 février 2022. Le compte rendu est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

### POINT URBANISME :

- Demande de CU pour la parcelle située face au cimetière, sur le secteur « La Longue Hue », entre la route du Hamel et le cimetière.
- Dossier de Mr DUBOIS et Mme BRUSTOLIN : suite au 1er refus de leur permis de construire, Mr DUBOIS et Mme BRUSTOLIN ont envoyé un courrier à la DDTM expliquant pourquoi ils ont voulu construire leur carport et leur abri bois. Ceci n'explique pas pourquoi ils n'ont pas attendu l'accord de leur demande pour démarrer les travaux.

En réponse, la DDTM a confirmé une 2ème fois le refus qui leur a été envoyé en recommandé.

La procédure judiciaire est en cours et c'est le tribunal qui décidera de la suite à donner à ce dossier.

### **POINT DEVIS EN COURS ET A FAIRE :**

1. Assainissement logement communal. Nous avons un 1er devis qui s'élève à 8.815,20€ de la Société BIGOT TERRASSEMENT à Fontaine l'Abbé et un 2ème devis de la société MAGNIEZ à Claville de 9.054€. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour la Sté BIGOT TERRASSEMENT.  
  
Se pose la question de l'état de l'assainissement de la salle des fêtes. Josette MUSSET lit le rapport du SPANC sur lequel il ne parle que des couvercles qui présentent une usure.
2. La Poste nous a fait un devis pour la distribution aux habitants du Noyer en Ouche : 56,37€ par distribution. Ce devis a été refusé par tous les membres du conseil trouvant que distribuer nos courriers nous-mêmes, nous offre la possibilité de rencontrer les habitants.
3. La métallerie de Beaumesnil nous a fait un devis pour les rambardes de sécurité de l'escalier de la salle des fêtes de 2.295,60€. Le conseil demande :
  - un 2ème devis. Eric DEJEAN-SERVIÈRES propose l'entreprise RENIER à Conches en Ouche.
  - A connaître le montant du devis si nous commandons une seule rambarde, pensant qu'il est peut-être inutile d'en poser 2. Josette MUSSET émet l'aspect esthétique évoquant qu'une seule rambarde va faire bizarre. Elle dit que généralement on met une seule rambarde lorsque l'escalier est contre un mur.
4. Josette MUSSET présente un autre devis de la Métallerie de Beaumesnil pour une plaque de protection cuve à fuel pour remplacer celle en béton qui est impossible à bouger. Ce devis s'élève à 723,60€. Devis accepté à l'unanimité par le conseil.
5. Josette MUSSET informe le conseil qu'elle lui a également demandé d'étudier une solution de protection contre les fientes d'hirondelles. A suivre.
6. Afin de ne pas poser de belles rambardes sur un escalier en mauvais état, Josette MUSSET présente un devis reçu et accepté de l'entreprise A-L MACONNERIE pour la rénovation de l'escalier de la salle des fêtes. Ce devis s'élève à 1.077,59€ qui représente la réparation de l'angle cassé de la 1ère marche et un revêtement « moquette de pierre » avec nez de marche anti-dérapant.
4. Concernant les mares, visite du 18 février de l'entreprise GIRARD. Nous attendons son devis pour l'aménagement potentiel de 9 mares afin de servir de défense incendie.
5. Aménagement du jardin de la mairie. Josette MUSSET propose à Véronique BONNAUDET de parler de son dossier. Véronique BONNAUDET rappelle les propositions de l'architecte lors de sa visite du 18 février 2022. Afin que l'architecte puisse répondre à nos besoins, Véronique BONNAUDET précise qu'il faudrait lui exprimer très précisément nos attentes.  
  
Patrick POTTIER propose de contacter INTERCOM pour savoir s'ils ont un service aménagement de terrain communal.

### **AVANCEMENT DE LA FIBRE :**

Le réseau fibre sera actif à partir du 20 mars 2022 sauf pour Le Chatel la lune qui sera branché un peu plus tard à cause de l'enfouissement des lignes.

EURE NORMANDIE NUMERIQUE amène le réseau devant chaque habitation.

L'opérateur choisi prend en charge le branchement au logement, à l'entreprise ou à l'immeuble collectif.

Le propriétaire devra financer une éventuelle tranchée si besoin, et si son logement est à plusieurs centaines de mètres de la rue.

Josette MUSSET a préparé un courrier pour informer les habitants qu'elle propose aux conseillers. Etant approuvé par le conseil, il sera imprimé, mis sous pli et distribué courant semaine prochaine.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Josette MUSSET demande si tous les courriers (mot du maire et cours informatique) ont bien été distribués. Confirmé par tous les conseillers présents.

Josette MUSSET informe le conseil qu'il y a déjà des retours de « fiche résident » et 6 inscriptions aux cours informatique.

Josette MUSSET demande 3 référents lors des élections présidentielles. Françoise MAIRESSE et Benoît PALLEE se portent volontaires.

Josette MUSSET demande l'avis du conseil concernant le dossier INOVA. (projet de construction d'une usine de recyclage des papiers usagés en pâte à papier désencré sur la commune d'Alizay). Patrick POTTIER demande si c'est sur la construction de l'usine ou sur l'épandage des boues désencrées que nous devons donner notre avis. Ce n'est pas très clair. De plus, il trouve le dossier pas très détaillé techniquement. Josette MUSSET s'engage à faire un mail au cabinet juridique afin de nous éclairer sur ces questions.

Lydie FAURE demande ce qu'il en est des myriophylles du Brésil entassées sous une bâche à côté de la mare du Milan. Josette MUSSET répond qu'il n'y a pas de dossier à la mairie sur ce sujet et qu'elle ne sait pas à qui s'adresser. Mais elle s'engage à se renseigner et à tenir le conseil informé.

Lydie FAURE rappelle le panneau du Milan à déplacer sur la route du Milan.

Lydie FAURE rapporte que Didier LAVRIL nous demande d'afficher les convocations et les compte-rendus des réunions de conseil. Josette MUSSET répond qu'en effet, même si lui ne l'a jamais fait lors de son mandat, c'est une obligation. Cela sera donc fait à compter de ce jour.

Lydie FAURE rappelle qu'il est temps d'établir un planning de présence pour les élections. Josette MUSSET va s'en occuper cette semaine.

Lydie FAURE informe que dans le chemin de l'Orée du Bois, il y a des gros chênes qui sont dans les fils électriques. A voir avec le propriétaire du terrain pour les faire élaguer.

Catherine FAUCHE demande à Josette MUSSET si elle s'est occupée du poteau TELECOM cassée. Josette MUSSET l'informe qu'elle a déclaré le problème à orange le jour même et qu'ils doivent intervenir entre le 10 et le 23 mars.

Qu'en est-il du comité des fêtes, demande Catherine FAUCHE. Josette MUSSET répond qu'à sa connaissance, Olivier POULAIN doit organiser une réunion avec les 6 personnes volontaires.

Catherine FAUCHE rappelle sa demande d'avoir un inventaire des prêts de la mairie. On lui répond qu'il n'y en a qu'un seul qui se termine en octobre 2023. Josette MUSSET confirme qu'elle va tout de même établir l'échéancier en question.

Catherine demande l'inscription de sa maman, Madame DORGERE, aux cours informatique. Ce qui fait 7 inscrits.

SEANCE LEVEE A 20H40

Josette MUSSET  
Le Maire,

